



# ACCORD D'INTERESSEMENT MGEN :

## *Episode 2 : « Reculer pour mieux sauter... »*

**07 juillet 2021**

**Petit rappel du premier épisode** : en raison de la volonté de l'employeur d'imposer un montant de prime d'intéressement proportionnel au montant du salaire, la CGT avait quitté la négociation (voir notre précédent tract intitulé « **MGEN : en route vers toujours plus d'individualisme et d'élitisme** » sur notre site internet).

Or, après 2 séances de « négociation » sans la CGT, l'employeur s'est finalement résolu à supprimer la proportionnalité du montant de la prime au montant du salaire. Alors s'agit-il d'une victoire ? Non et pour deux raisons :

**1 - il ne s'agit que d'un « cessez-le-feu » temporaire : les accords d'intéressement sont habituellement négociés pour 3 ans mais celui-ci n'aura qu'une durée d'1 an. Les attaques sur l'égalité de traitement des salariés reprendront dès l'année prochaine.**

**2 - en choisissant de focaliser les séances de négociation sur le sujet de la proportionnalité de la prime au montant du salaire (raison pour laquelle la CGT avait quitté les négociations), l'employeur a réussi à faire avaler tout le reste des coulevres, avec une signature majoritaire des OS, mais sans la CGT.**

Cet accord signé pour un an, même s'il prévoit une légère hausse de l'enveloppe consacrée à l'intéressement (ce que l'employeur saura rappeler en NAO pour essayer de justifier de ne pas accorder de véritables augmentations générales) est **une véritable régression par rapport aux précédents accords**. Il ne suffit pas d'agiter des hausses d'enveloppe si les percevoir devient impossible. Qu'on en juge plutôt :

- Création d'un **indicateur économique « couperet »** (résultat net combiné du groupe hors résultats financiers): le fait de ne pas atteindre ce seul indicateur commun à toutes les entités du groupe suffit à ne pas toucher d'intéressement quand bien même tous les autres indicateurs seraient atteints. **Une première à la MGEN !**
- Suppression pour **MGEN Action Sanitaire et Sociale** et **MGEN Centres de Santé** du seul indicateur qui était réellement à la main des salariés : l'indicateur de satisfaction des patients. Ne restent que des indicateurs économiques (taux d'Excédent Brut d'Exploitation). **L'employeur MGEN se targue pourtant de mettre l'humain au cœur de ses stratégies !**
- Remplacement pour **l'entité MGEN** de l'indicateur de gestion par un indicateur de « taux de salariés impliqués dans la transformation ». Quand on demande des explications (comment sait-on qu'on est impliqué ou pas et qui décide de l'implication du salarié dans le plan de transformation ?), **l'employeur MGEN ne répond pas.**
- Création d'un nouvel indicateur synthétique pour **MGEN Union** dont la formule de calcul par rapport à l'ancien est **encore plus obscure pour les salariés.**
- Remplacement, pour **MTECH**, du contesté « taux de satisfaction des utilisateurs » par un « taux de satisfaction des adhérents » qui pourrait être une bonne chose si **le questionnaire avait été fourni aux négociateurs** pour qu'ils puissent juger de sa pertinence ou pas comme indicateur.

**Dès le début, la CGT a dénoncé ce marché de dupe et a refusé de légitimer cette fausse négociation. La CGT refuse de négocier le poids des chaînes des travailleurs !**

**Profitons de l'été pour nous concerter et préparer le rapport de force, mettons-nous en ordre de bataille pour la rentrée et imposer lors de la NAO une nouvelle politique salariale qui garantisse la progression du pouvoir de bien vivre de chacun.**

**Rappelons à notre employeur que nous sommes indispensables au fonctionnement de la MGEN.**